

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES
DE LA RIVE-SUD OUEST
100, STE-MARIE, LA PRAIRIE J5R 1E8

LA LUMIÈRE

Volume 8, Numéro 3

Décembre 2002

JOYEUX NOËL



Centraide
du Grand Montréal

ET

BONNE ANNÉE

Dans ce numéro :

Remboursement et exemption de la taxe	5
Loi 9	8
Virage à droite sur feu rouge	11
Transport par taxi adapté	14
Crédit impôt pour personne handicapée	23
Journée de mobilisation à Québec	24



Conseil d'administration 2002-2003



Alain Pageau, Rollande Vigneault, Priscille Arel, Gaston Trudeau, Jocelyne Bates,



MOT DE LA DIRECTRICE



C'est avec un immense plaisir que je me joins aux membres du Conseil d'Administration de l'APHRSO pour vous souhaiter à tous un très joyeux Temps des Fêtes. Je profite de cette période de l'année pour remercier tous ceux et celles qui, cette année encore, ont contribué à faire en sorte que l'organisme puisse poursuivre sa mission et ainsi répondre aux besoins de ses membres.

Un gros merci à notre secrétaire Denise et à notre responsable des activités, Manon, qui font toutes deux un travail extraordinaire. Je désire également remercier Daniel et Lynda ainsi que les membres de notre personnel d'animation qui, semaine après semaine, mettent tout en œuvre pour divertir jeunes et moins jeunes : merci à Karine, Sarah, Catherine, Stéphane et Martine pour leur excellent travail.

Nous ne pouvons passer sous silence l'implication bénévole de monsieur André Beaubien, Madame Françoise Dionne, Madame Denise Rousseau, Marie-Andrée Durand ainsi que toutes les personnes qui nous ont généreusement donné de leur temps.

En terminant, merci à vous, chers membres, de nous faire confiance et de nous supporter depuis plus de vingt ans maintenant. Sans vous, l'APHRSO ne pourrait soutenir de la même manière la cause des personnes handicapées.

Profitez bien de cette période de réjouissances et n'oubliez pas notre Party de Noël le 20 décembre prochain.

Nancy Côté, directrice



RAPPEL

11 décembre
DATE LIMITE POUR VOUS
PROCURER VOTRE BILLET

PARTY DE NOËL DE L'APHRSO

20 DÉCEMBRE 2002



**Association des
Personnes HandiCapées
de la Rive-Sud Ouest**

Souper de Noël

Date : 20 décembre 2002
Heure : 17 h 30 Accueil

Repas servi vers 18 h 00
Aucune boisson alcoolisée

Salle Communautaire St-Marc
59, chemin Haendel
Candiac

Prix: 5.00\$



**À ne pas oublier le petit cadeau du Père Noël
et votre billet pour le repas**



Mot du lecteur



Un membre de la « gang des pas pressés» nous témoigne.....

Novembre 2001, je viens d'apprendre que je suis atteint de la sclérose en plaques. En arrêt de travail depuis février dernier, j'ai envie, malgré l'annonce de ce diagnostic, de rencontrer des gens et voir autre chose que les murs de ma résidence.

En feuilletant le journal SP montérégie, je constate qu'il existe un groupe d'entraide à St-Constant pour les gens qui, comme moi, sont atteints de sclérose en plaques. Je décide donc de téléphoner à la personne responsable de ce groupe, madame Carmen Duchesne Ratelle. Peu de temps après ce coup de fil, je décide d'aller rencontrer ce groupe et tout de suite, je m'y suis plu. Les gens que j'y rencontre sont forts accueillants et les informations que me procurent ces rencontres me sont d'une grande utilité.

Madame Duchesne m'informe également qu'il existe un autre groupe de rencontre, appelé la gang des pas pressés. Ce groupe, constitué de personnes vivant avec un handicap physique, a été mis sur pied par l'APHRSO et ces rencontres sont des plus divertissantes. Elle m'invite donc à y faire une petite visite.

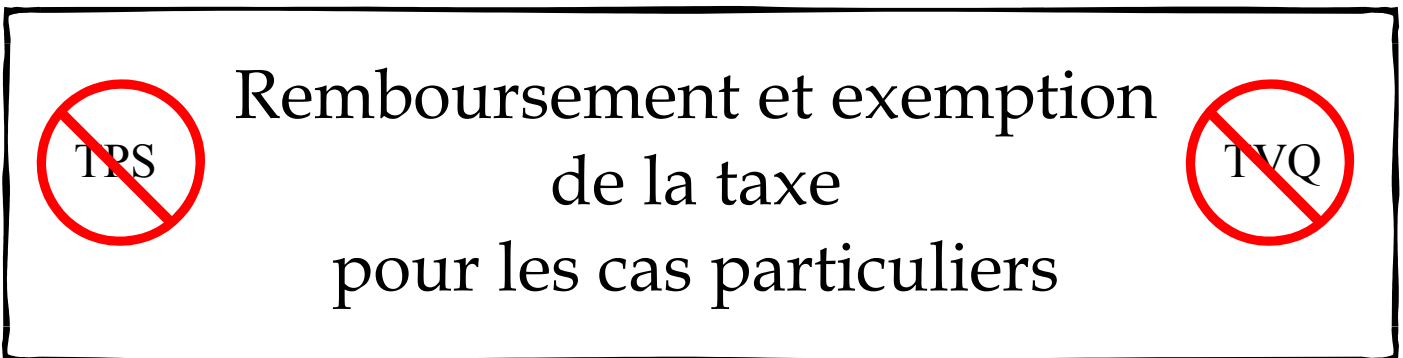
Je laisse passer le Temps des Fêtes et au retour, je décide de me rendre au 100 Ste-Marie à La Prairie pour voir de quoi il s'agit. Qu'elle ne fût pas ma surprise de rencontrer cette gang de joyeux lurons qui ne semblaient avoir autre chose à faire que de se dilater la rate. Les gens blaguent, se taquinent et discutent de sujets variés et ce, dans une ambiance de gaieté qui me rappelle un peu mon ancien milieu de travail.

Inutile de vous dire qu'en plus d'avoir été bien accueilli, ils n'ont eu d'autre choix que de me faire une place car il était hors de question que je ne me joigne pas à eux pour les semaines à venir. Encore aujourd'hui, les gens présents à ces rencontres m'apportent beaucoup, tant sur le plan social qu'individuel. Avec eux, j'ai appris que malgré la maladie, on peut avoir du plaisir et ça... il me le rappelle chaque semaine.

Avant ma maladie, jamais je n'aurais pensé fréquenter un groupe composé de personnes handicapées et aujourd'hui, en plus de faire partie de la gang des pas pressés, je fais partie du conseil d'administration de l'APHRSO. Qui l'aurait cru...

Je ne peux expliquer tout le bien que ces rencontres me procurent mais je peux vous le résumer en ces mots : « la gang des pas pressés, c'est une thérapie qui fait du bien»

Alain Pageau
Membre de la gang des pas pressés



Ministère du Revenu du Québec

EXEMPTION DES TAXES (TPS ET TVQ) POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Certains appareils médicaux sont détaxés (taxés à 0 %) sous certaines conditions. Les conditions varient selon les types d'appareils et l'usage qui en est fait. Ainsi, une ordonnance du médecin sera exigée pour certains, alors que, pour d'autres, elle ne sera pas nécessaire. Certains appareils sont détaxés s'ils sont conçus spécialement pour des personnes handicapées. Il s'agit notamment de biens comme les fauteuils roulants, les cannes, les béquilles, les élévateurs mécaniques, etc.

Pour plus de détails concernant les exemptions de taxes, consultez le guide La TVQ, la TPS/TVH, les appareils médicaux et les médicaments du Ministère du Revenu du Québec au: [www1.revenu.gouv.qc.ca/IN-211\(2000-03\).pdf](http://www1.revenu.gouv.qc.ca/IN-211(2000-03).pdf)

Message important

Le Ministère désire vous informer que la TVQ et la TPS ne s'appliquent pas lors de la vente ou de la location de fauteuils triporteurs et quadriporteurs motorisés spécialement conçus pour les personnes handicapées. Il en est de même lors de la vente de pièces ou d'accessoires conçus spécialement pour ces fauteuils.

Par conséquent, toute personne qui aurait payé la TVQ et la TPS dans ces circonstances peut en demander le remboursement à son fournisseur. Elle a également la possibilité d'en faire la demande au Ministère en transmettant les formulaires Demande générale de remboursement (FP-1.8:21-pour la TPS et Demande générale de remboursement de la taxe de vente du Québec ND-1QJ.1, dûment remplis, accompagnés des pièces justificatives appropriées.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le bureau du ministère du Revenu de votre région.

Source Ministère du Revenu

Le Protecteur du citoyen et les vignettes de stationnement

Le Protecteur du citoyen a pour mandat de prévenir et de corriger des injustices que l'administration publique peut parfois causer aux citoyens. C'est ce qu'il a fait pour les personnes handicapées à la suite d'un accident d'automobile.



MÊME POIDS, DEUX MESURES

Victime d'un accident d'automobile et indemnisé par la Société de l'assurance automobile du Québec, un citoyen reçoit de cet organisme l'autorisation d'obtenir une vignette de stationnement pour personnes handicapées.

Trouvant injuste que la SAAQ, qui est responsable du régime d'indemnisation des personnes accidentées de la route, ne lui rembourse pas les frais pour obtenir sa vignette de stationnement, ce citoyen fait appel aux services du Protecteur du citoyen.

Le Protecteur du citoyen note qu'il n'existe aucune disposition qui permette à la SAAQ d'assumer les coûts d'émission ou de renouvellement des vignettes de stationnement pour les handicapés lorsque cet handicap découle d'un accident d'automobile.

Par ailleurs, le Protecteur du citoyen constate que la CSST, dans le cadre de son programme de réadaptation sociale, a adopté une politique de remboursement de «frais de vignette de stationnement, délivrée par la SAAQ», pour les victimes d'accidents du travail.

À la demande du Protecteur du citoyen, la SAAQ a modifié ses pratiques administratives pour permettre aux personnes dont le handicap résulte d'un accident de la route d'obtenir et de renouveler sans frais leur vignette de stationnement. La couverture d'assurance offerte aux victimes de la route sera ainsi harmonisée avec celle offerte par la CSST aux accidentés du travail.

Cette nouvelle mesure administrative n'est pas rétroactive, mais pour les personnes accidentées qui ont déjà une vignette de stationnement, la gratuité s'appliquera lors du renouvellement.

Au moment d'aller sous presse, le Protecteur du citoyen attendait toujours la date de mise en vigueur de cette pratique.

Pour joindre le Protecteur du citoyen, composez le 1-800-361-5804 ou par internet au : www.ombuds.gouv.qc.ca

Extrait de : Les chroniques du Protecteur du citoyen, Automne 2002



La fonction publique vous intéresse?

Le Secrétariat du Conseil du trésor tient à rappeler aux personnes handicapées qu'il est possible, pour être admises à certaines classes d'emplois, de compenser la scolarité demandée par de l'expérience pertinente, rémunérée ou non, lorsque l'appel de candidatures le mentionne. Par exemple. Dans le cas où l'on demanderait un diplôme d'étude secondaires, la charge familiale ou le temps consacré aux soins ou à l'éducation d'un ou de plusieurs enfants ou d'autres personnes à charge peuvent compenser la scolarité manquante (cette expérience est reconnue pertinente proportionnellement au temps consacré). Dans le cas où l'exigerait une scolarité de niveau universitaire ou collégial, il est parfois possible de compenser les années de scolarité manquantes par de l'expérience jugée pertinente (deux années d'expérience pertinente compensant une année de scolarité manquante).

Par ailleurs, pour favoriser des personnes handicapées, des emplois dans toutes les conditions d'admission de candidat demeure dans une



l'accès à la fonction publique celles-ci peuvent postuler à régions du Québec, même si l'appel requièrent que le zone géographique particu-

lière. Cependant, pour bénéficier de cette mesure, il est important de répondre à la définition légale de personnes handicapées et de vous identifier comme personne handicapée à la section Accès à l'égalité du formulaire « Offre de service » que vous devez obligatoirement remplir pour vous inscrire aux concours de la fonction publique.

Vous pouvez vous procurer ce formulaire dans les mêmes endroits que ceux où l'on diffuse les appels de candidatures soit sur le site Internet (www.tresor.gouv.qc.ca) et dans les bureaux régionaux du Secrétariat du Conseil du Trésor, les bureaux de Communication-Québec, les centres locaux d'emploi, les carrefours jeunesse-emploi, l'Audiothèque.

Source OPHQ vol. 12, oct. 2002



Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (loi 9)

Le 31 mai dernier, le ministre responsable de l'Office, M. Roger Bertrand, confiait au président-directeur général de l'OPHQ, M. Norbert Rodrigue, le mandat de travailler à la rédaction d'un projet de loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées dans le but qu'il soit déposé et adopté à la session d'automne 2002 de l'Assemblée nationale. Trois documents d'information sur le projet de loi ont été versés sur le site de l'OPHQ.

Pour les consulter, visitez le site au : <http://www.ophq.gouv.qc.ca>

SÉCURITÉ DES APPAREILS ÉLÉVATEURS

Selon les conclusions du rapport du coroner Luc Malouin, la majorité des plates-formes élévatrices pour personnes handicapées installées à travers le Québec sont des appareils dangereux qui ne répondent à aucune norme. Il recommande, entre autres, au ministère des Affaires municipales et de la Métropole, d'accorder à la Société d'habitation du Québec un budget spécial afin de lui permettre de mettre à niveau son parc de plates-formes élévatrices. Il préconise aussi d'examiner la possibilité de subventionner ces appareils de façon à ce que le montant alloué soit adéquat pour assurer une bonne qualité d'appareil. Rappelons que ce rapport fait suite à l'enquête du coroner qui s'est tenue suite au décès de cinq personnes, oc-

casionnés par ces appareils. Vous pouvez obtenir copie du rapport par le site internet (www.msp.gouv.qc.ca/coroner/index.asp) ou en communiquant avec Mme Nicole Miller au (418) 643-1845, poste 249 (des frais sont exigés).

Source OPHQ vol. 12 octobre 2002



SONDAGE DE L'APHRSO



UN GROS MERCI À TOUS CEUX ET CELLES QUI ONT COMPLÉTÉ ET RETOURNÉ LE SONDAGE QUE NOUS VOUS AVIONS FAIT PARVENIR. C'EST AVEC GRAND INTÉRÊT QUE NOUS AVONS PRIS CONNAISSANCE DE VOS BESOINS ET DE VOS COMMENTAIRES.

À LA LUMIÈRE DES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS AVEZ TRANSMISES, NOUS SOMMES À MÊME DE CONSTATER QUE LA MAJORITÉ D'ENTRE VOUS ÊTES SATISFAITS DES SERVICES QUI VOUS SONT OFFERTS TANT À L'APHRSO QU'AILLEURS.

ENCORE UNE FOIS MERCI DE COLLABORER AVEC NOUS À L'AMÉLIORATION TOUJOURS CONSTANTE DE LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES HANDICAPÉES.



Campagne de financement Centraide



4 octobre au 17 décembre 2002

Objectif: 40,3 millions \$

DONNEZ GÉNÉREUSEMENT À DES GENS QUI AIDENT DES GENS, QUI AIDENT DES GENS.

Le montant recueilli au cours de la présente campagne de souscription sera annoncé le 17 décembre prochain. D'ici là, les personnes désireuses de faire un don dans le cadre de la campagne de souscription 2002 peuvent communiquer avec Centraide du Grand Montréal au (514) 288-1261 ou encore consulter son site Internet à l'adresse suivante :

www.centraide-mtl.org.

Donnez généreusement

Centraide du Grand Montréal
493, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1B6
Tél: (514) 288-1261



Indiscretion de l'APHRSO

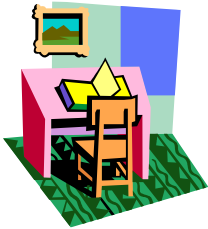
Nous apprenions récemment qu'un de nos membres allait convoler en juste noces. En effet, monsieur René Landry et sa conjointe vont unir leur vie devant Dieu ce mois-ci. Nous tenions à le souligner mais nous tenions surtout à leur souhaiter tous nos vœux de bonheur.

L'APHRSO

a une nouvelle adresse
internet

C'est fait, l'APHRSO aura pour la nouvelle année son propre nom de domaine pour son site internet. Vous pourrez donc consulter notre site à l'adresse suivante:

www.aphrso.org



Quoi faire lorsque mon enfant rencontre des difficultés à l'école?

Les membres du Comité des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Patriotes ont regroupé dans ce guide les renseignements les plus utiles pour les parents: aperçu de leurs droits et recours, des responsabilités, de la commission scolaire et des services disponibles, recommandations sur la façon de préparer le dossier de l'enfant, etc.

Heureuse initiative de la part du Comité qui en a distribué 3000 exemplaires à travers les écoles de la commission scolaire. Le document de 20 pages est aussi diffusé sur le site Internet www.csp.gc.ca dans la section « infos-publiques ».

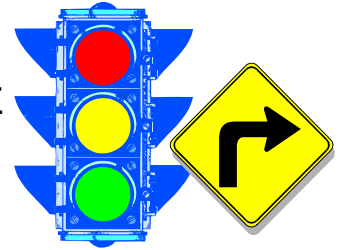
Source : envol #85/novembre 2002

SITE D'INTÉRÊT

Le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, a mis en ligne un site qui devient le premier site francophone canadien à atteindre le niveau le plus élevé d'accessibilité pour les personnes ayant une déficience physique. Une distinction a été donnée par le Web Accessibility Initiative.

<http://www.luciebruneau.qc.ca/>

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE SÉCURITAIRE DU VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE



M. Serge Ménard, a rendu public le 7 novembre dernier le plan d'action en vue de la mise en oeuvre sécuritaire du virage à droite au feu rouge (VDFR) prévue pour le printemps prochain. A compter du 13 avril 2003, les conducteurs québécois pourront effectuer cette manœuvre sauf à Montréal, où les autorités municipales disposent du temps requis pour préciser leurs intentions. Fruit de la collaboration des groupes d'usagers intéressés et du Ministère des Transports, de la Sécurité publique, des Affaires municipales et de la Métropole et de la Société de l'assurance automobile du Québec, ce plan d'action témoigne de la volonté commune des différents partenaires et du gouvernement du Québec de s'assurer que cette nouvelle pratique en territoire québécois s'effectue en toute sécurité. Monsieur Ménard a tenu à rappeler que tout au long du processus de réflexion qui a conduit à la décision d'autoriser le VDFR, il a voulu s'assurer que l'implantation ne se réalisera pas au détriment des piétons, notamment les personnes âgées, les écoliers, les personnes handicapées visuelles ou à mobilité réduite et les cyclistes.

Ainsi, dès cet automne, des modifications législatives seront présentées à l'Assemblée nationale afin de renforcer la priorité que les conducteurs doivent accorder aux piétons.

La mise en oeuvre du VDFR prévue en avril prochain, sera aussi précédée d'une campagne d'information d'envergure afin de sensibiliser toutes les Québécoises et tous les Québécois. Le message rappellera l'importance de respecter en tout temps la priorité des piétons et expliquera également les règles à suivre pour effectuer la manœuvre de façon sécuritaire.

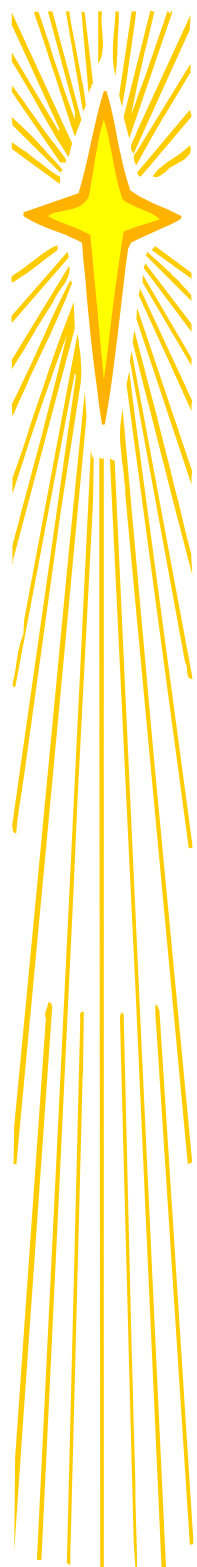
L'application des règles entourant la manœuvre du VDFR et la promotion d'une approche préventive auprès des usagers nécessiteront la collaboration très étroite de nombreux partenaires, notamment celle des services policiers municipaux et de la Sûreté du Québec. La participation soutenue de ces derniers aux différentes activités de communication ainsi que la tenue d'opérations policières particulières pour assurer le respect des règles entourant la manœuvre du virage à droite au feu rouge sont prévues au plan d'action. "Il est primordial que la manœuvre du virage à droite au feu rouge soit bien comprise et que les règles soient bien appliquées dans le respect de tous", a précisé M. Ménard.

Il est également prévu que la signalisation et la technologie agiront en soutien à la mise en oeuvre sécuritaire du VDFR. A ce chapitre, comme l'implantation de la manœuvre du virage à droite au feu rouge impliquera principalement les municipalités, elles se verront épaulées dans l'application de cette nouvelle législation, notamment par un soutien technique pour identifier les actions requises et par la diffusion d'un guide de mise en oeuvre du VDFR. Un programme d'assistance financière sera même mis à la disposition de celles qui en feront la demande, dans le but de permettre l'acquisition de feux à décompte numérique pour piétons ou de feux sonores pour personnes handicapées visuelles. Le virage à droite au feu rouge reçoit l'appui des Québécoises et des Québécois. Toutefois, il importe de rappeler que "l'entrée en vigueur du virage à droite au feu rouge constitue une occasion unique de réfléchir à nos comportements au volant et de nous responsabiliser face à ce nouveau privilège qui nous est accordé", a conclu M. Ménard.

Pour consulter le plan d'action : <http://www.mtq.gouv.qc.ca>



Joyeuses Fêtes à tous les usagers de TARSO



23 décembre 2002	Transport régulier
24 décembre 2002	Bureau fermé à 13 h 00 Taxi seulement en après-midi
25 décembre 2002	Bureau fermé Pas de service
26 décembre 2002	Bureau fermé Pas de service
27 décembre 2002	Bureau fermé Taxi seulement
28 décembre 2002	Taxi seulement (samedi)
29 décembre 2002	Taxi seulement (dimanche)
30 décembre 2002	Transport régulier
31 décembre 2002	Bureau fermé à 13 h 00 Taxi seulement en après-midi
01 janvier 2003	Bureau fermé Pas de service
02 janvier 2003	Bureau fermé Pas de service
03 janvier 2003	Bureau fermé Taxi seulement
04 janvier 2003	Taxi seulement (samedi)
05 janvier 2003	Taxi seulement (dimanche)
06 janvier 2003	Transport régulier

- Les demandes de transports en taxi pour le 27-28-29-30 décembre 2002 devront être confirmées avant 13 h 00 le 24 décembre 2002.
- Les demandes de transports en taxi pour les 3-4-5-6- janvier 2003 devront être confirmées avant 13 h 00 le 31 décembre 2002.

Mesures d'aide financière aux familles ayant un enfant handicapé



Édité par le ministère de la Santé et des Services sociaux, ce petit guide offre une mine de renseignements sur les divers programmes d'aide des gouvernements provincial et fédéral, en partant des mesures pour les familles en général jusqu'à celles pour les familles où vit une personne handicapée. On peut se le procurer pour 5\$ en faisant parvenir la commande par télécopieur: (418) 644-4574; par courriel à communications@msss.gouv.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante:



Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction des communications
1075, chemin Sainte-Foy, 16e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Par ailleurs, le document peut être consulté à la section **documentation** du site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse: www.mss.gouv.qc.ca

Quels Services demander ? où ? comment ? .

Produite il y a déjà un certain temps par le Comité des usagers des Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort, grâce à la contribution de madame Louise Vinet, conseillère à la clientèle, cette brochure s'adresse aux parents de personnes ayant une déficience intellectuelle ou de l'autisme. On y trouve de l'information sur les services du centre de réadaptation, les associations du sud-ouest de la Montérégie, les CLSC, les commissions scolaires ainsi que sur le travail, le transport, les loisirs, les . services de répit, etc. .

Pour information: (450) 692-1010, télécopieur: (450) 692-9950.



Demande d'allocation pour besoins particuliers

Ce programme du ministère de l'Éducation du Québec permet entre autres de se procurer un ordinateur pour un enfant autiste d'âge scolaire (5 ans avant le 1er octobre). La date limite de demande est le 31 mars pour obtenir un équipement pour l'année suivante. On doit répondre à certains critères et le formulaire de demande est disponible sur le site

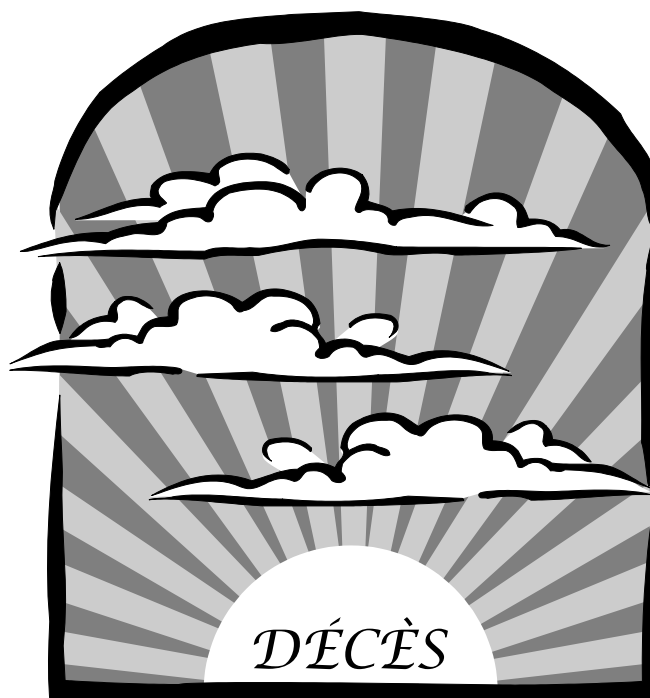
<http://www.afe.gouv.qc.ca/renseigner/Formulaires/pdf/besoins%20particuliers%202001.pdf>

Source Envol #85/ novembre 2002 .

PERSONNES HANDICAPÉES ET LE TRANSPORT PAR TAXI ADAPTÉ

Saviez-vous

Qu'un chauffeur de taxi ne peut exiger d'un client, en outre du prix de la course calculé conformément aux tarifs, des frais autres que ceux prévus par règlement. Le Règlement concernant les services de transport par taxi est en vigueur depuis le 30 juin 2002 et quiconque se sentant lésé par une telle pratique de la part d'un chauffeur de taxi peut porter plainte auprès du Service du contrôle routier de la Société de l'assurance automobile du Québec.



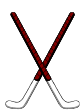
L'APHRSO ne peut passer sous silence le décès de deux de nos membres de la gang des pas pressés. En effet, en octobre dernier, monsieur Gilles Gauvreau et madame Pierrette Saucier nous ont quittés pour un monde meilleur. Nous tenons également à souligner le décès de monsieur Serge Beaudin, survenu en novembre dernier. Monsieur Beaudin était bien connu dans le secteur de La Prairie et plusieurs d'entre nous avons été touchés par son départ.

Nos plus sincères condoléances aux familles des disparus.

ÇA BOUGE À L'APHRSO !

Bonjour à tous!

Comme vous le savez, l'APHRSO offre la possibilité à ses membres de participer à plusieurs activités aussi diversifiées que divertissantes. Alors, laissez-moi vous informer des activités et des sorties que nous avons fait lors de la session Automne 2002.



- La saison de Hockey balle a débuté le 24 septembre dernier. Notre équipe de 14 joueurs, sous la supervision de Monsieur André Beaubien, travaille très fort afin d'être prête pour le Défi Sportif qui aura lieu en avril prochain. Lâchez pas les gars, vous êtes capables!
- Tous les dimanches matins de 8 h 45 à 10 h 45 au Salon de Quilles Roussillon à Saint-Constant, 25 personnes de tous âges se réunissent pour socialiser et jouer aux quilles. Plaisirs et rires sont de la partie! Alors, si vous aimez rire et jouer aux quilles, joignez-vous à eux.



- Les Samedi-jeunes, c'est quoi?
 - ◆ C'est un groupe d'amis qui ont toujours hâte de se retrouver le samedi afin de rire et s'amuser.
 - ◆ C'est du personnel d'animation qui fait des pieds et des mains afin de trouver des activités diversifiées et captivantes.
 - ◆ C'est des sorties à la fois amusantes et enrichissantes. En effet, cet automne, les jeunes ont eu la chance de faire un tour d'autobus :
 - pour aller cueillir des pommes aux Vergers Denis Charbonneau à Mont St-Grégoire,



- pour souligner l'Halloween au Jardin Botanique de Montréal lors du « Bal des citrouilles »

Et bien, si ça vous intéresse, joignez-vous à nous pour la prochaine session!

- Une journée avec « La gang des pas pressés », je vous jure qu'on ne s'ennuie pas! Taquineries, plaisanteries et bonne humeur sont au rendez-vous à chaque mercredi. Les journées sont bien remplies. Mais entre-nous, ça ne peut être autrement quand nous passons de belles journées avec des personnes dont la compagnie est agréable.

Suite: Ça bouge à l'APHRSO!

- Vous avez besoin de quelques heures de répit? Le répit-gardiennage est ce qu'il vous faut. Ce service vous est offert au coût de 1.00\$ / l'heure, tous les samedis de 8 h00 à 16 h 30. Venez rencontrer le personnel d'animation et la préposée aux bénéficiaires qui sauront vous divertir et vous traiter aux petits oignons.
- Le jeudi soir, c'est le rendez-vous des chanteurs car une activité chorale est à l'honneur lors de l'atelier d'expression artistique. Tout en s'amusant, les participants apprennent diverses chansons. Le groupe travaille très fort et fait beaucoup de progrès. Qui sait, peut-être aurez-vous la chance de les entendre prochainement. Pour la session d'hiver, si la danse en ligne vous intéresse, vous serez choyés.



- Le Vendredi Socioculturel, c'est l'endroit par excellence pour socialiser et se divertir. Sont au rendez-vous : danse, cartes, improvisation, jeux de société, baseball-poche et plus encore. En octobre, une sortie spéciale aux pommes est venue agrémenter cette activité.



Manon Roy
Responsable des activités

AVIS DE RECHERCHE



Nous sommes présentement à la recherche d'une trousse de secours jaune s'attachant à la taille identifiée au nom de l'APHRSO qui est portée disparu depuis le mois d'octobre.

Nous sollicitons votre collaboration afin de nous aider à la retrouver !

COMITÉ DE RÉDACTION

Recherches:

Nancy Côté
Denise Bourdon
Manon Roy

Mise en page et correction: Denise Bourdon



GAGNANT DU CONCOURS

« Dis-moi comment tu me vois »

1er prix du primaire

Les handicapés sont des « êtres humains »

Je pense que les handicapés ont le droit d'avoir des amis comme nous. Ils ont le droit de s'amuser et ils ont le droit d'avoir un toit, du respect et de l'amitié.

Ma voisine est une personne non-voyante. Elle aime beaucoup la musique. Donc, je lui en joue souvent... je l'aime beaucoup... j'aime jouer avec elle.

Les handicapés ont le droit d'aller à l'école. Ils peuvent faire du sport comme ils veulent et faire des activités extérieures.

Texte de : Catherine Turcot
École: Piché Dufrost
Niveau: 3 ième année



Le concours « Dis-moi comment tu me vois » a été organisé par l'Association des Personnes Handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO) et le nom des gagnants a été dévoilé dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se déroulait du 1er au 7 juin 2002.

Suite: Gagnant du Concours « Dis-moi comment tu me vois »

1er prix du secondaire

Mes perceptions des handicapés... Ces gens spéciaux!

Ne vous êtes-vous jamais senti intimidé devant une personne handicapée?

Moi, oui!

Que ce soit un handicap physique ou mental, petit ou majeur... je reste souvent bouche bée, ne sachant parfois même plus comment les regarder. Alors, je détourne le regard, évite la conversation.

Bref, ils sont facilement mis à l'écart dans une société où l'enjeu premier est la perfection, la beauté et le succès. Que l'on soit né avec un handicap ou que l'on soit devenu handicapé suite à un accident ou une maladie, l'acceptation de cet ou de ces handicap(s) ne doit pas être facile. Tout le monde sait que si on ne s'accepte pas tel qu'on est, il sera vraiment difficile d'arriver à être heureux sur notre petite planète.

Alors, imaginez-vous la dose de courage et la *force* d'esprit d'une personne handicapée qui a accepté son handicap, le surmonte et qui essaie de profiter de la vie au maximum. Certaines personnes y arrivent, d'autres pas...

Les barrières, les épreuves et les préjugés sont souvent nombreux pour ces personnes handicapées afin qu'ils puissent fonctionner normalement dans notre société. Prenons comme exemple une personne en chaise roulante. Malgré tous les efforts déjà faits par les municipalités, combien ne sont pas capables d'avoir accès à des immeubles, restaurants, boutiques, etc. Malheureusement, il reste encore beaucoup à faire. Pensons aussi à ces handicapés mentaux, trop souvent laissés à eux-mêmes... On en retrouve même errant avec les itinérants, sans adresse fixe et sans soutien.

Par chance, il existe plusieurs programmes gouvernementaux et fondations de toutes sortes qui, avec des dons, parviennent à soutenir ces gens handicapés. Mais, répondent-ils à toutes les demandes? Je crois que non, malheureusement...

Dans le domaine du travail, encore là, il y a beaucoup d'efforts au niveau des employeurs pour permettre à ces gens de s'y intégrer. Même que certaines entreprises de recyclage ont été créées et que la majorité de la main-d'œuvre est composée de gens handicapés. Même chose dans le domaine des arts; écrivains, peintres, sculpteurs, musiciens et même acteurs font leur apparition. Des troupes de théâtre où tous les interprètes sont des handicapés mentaux ont vu le jour aussi. Les gens handicapés ont aussi leur propre Olympiades. La pratique des sports est souvent un bon stimulant pour ces gens courageux.

Finalement, pour moi, les handicapés sont des gens spéciaux, dotés de courage et d'espoir. Des gens qui ne doivent pas être perçus comme dangereux, intimidant ou anormaux... au contraire. Encouragez-les et aidez-les!

Texte de : Marie-Pierre Cantin (15 ans)
École: St-François-Xavier de La Prairie
Niveau: Secondaire 3





À l'APHRSO... On profite de l'hiver!

Si tu aimes avoir du plaisir avec du monde tripant...
le camp d'hiver 2003 est pour toi.



Ça t'intéresse? Tu n'as qu'à lire ce qui suit!

Au mois de mars, viens prendre place à bord du minibus de l'APHRSO qui se dirigera au Centre de Plein Air l'Étincelle situé à St-Alphonse Rodrigue pour permettre à ses passagers de vivre un séjour mémorable.

Quand: Les 7, 8 et 9 mars 2003



Plusieurs activités extérieures sont prévues afin d'agrémenter ton séjour, dont la glissade, le ballon-balai, les randonnées pédestres et j'en passe. De plus, nous pourrons nous prélasser devant un bon feu après une journée à l'extérieur.

Pour seulement 80.00\$, nous te promettons un séjour inoubliable où le plaisir et les rires sont assurés... C'est garanti! Tu n'auras qu'à apporter tes vêtements et ta literie. On s'occupe du reste!



Toujours intéressé? Inscris-toi vite! Les places sont limitées.

Date limite d'inscription: 17 décembre 2002

Afin de valider l'inscription, un dépôt de 40.00\$ est demandé avant le 27 janvier 2003.



Manon Roy
Responsable des activités

** Priorité aux familles naturelles.*

** Ce voyage s'adresse uniquement à une clientèle adulte.*

De la grande visite au monastère!

Depuis janvier dernier, dans le cadre de sa formation au noviciat, notre frère Stéphane a choisi d'œuvrer comme bénévole auprès de personnes ayant un handicap mental. En effet, chaque vendredi soir, il se rend à La Prairie pour prêter main forte aux animatrices de l'APHRSO qui organise une soirée d'activités pour une vingtaine de bénéficiaires.

Après quelques mois d'approvisionnement réciproque (que voulez-vous, un frère religieux ça peut impressionner et faire peur!!!), des liens d'amitié se sont créés. Progressivement, l'idée que le groupe puisse faire une visite au monastère a surgi. Imaginez vos Prémontrés accueillant tout ce beau monde!

Eh bien! C'est ce qui s'est passé le 7 juin dernier. À 19 h précises, voilà qu'un autobus de transport adapté se pointait sur notre stationnement. Faut bien dire que tout était prêt pour accueillir ces visiteurs inhabituels pour nous. C'est que, depuis deux semaines, Frère Stéphane courait à gauche et à droite, sollicitant l'aide et les talents de tous les confrères de la maison. (Peut-on refuser quelque chose à un novice?!?) Il ne voulait rien négliger afin que cette soirée soit un événement inoubliable!

Suite à un temps d'accueil et à une visite des lieux, nos invités et quelques Prémontrés se sont retrouvés dans l'Église pour vivre ensemble une émouvante liturgie de Vêpres. À notre grand étonnement, nos amis handicapés ont participé intensément à la prière et au chant. Il y a bien eu quelques fausses notes, mais les cœurs, eux, étaient bien en harmonie.

Tout cela avait ouvert les appétits. Nous sommes donc descendus au sous-sol où des tables bien garnies nous ont permis de poursuivre la soirée dans un climat de fête. Ce fut enfin l'occasion pour plusieurs Prémontrés de connaître ceux et celles dont Frère Stéphane nous parle si chaleureusement... et si souvent.

Mais le clou de la soirée restait encore à venir : un immense feu de joie avait été préparé à l'extérieur près de notre petit ruisseau. Mère nature fut de notre côté! Si bien entourés, les lèvres sucrées par la guimauve, les oreilles charmées par le chant des grenouilles, nous découvrions ensemble que la vie est un don précieux qui vaut la peine d'être vécu, quels que soient les handicaps qui peuvent nous affecter à certains moments.

Les grands au revoir que nos invités nous lançaient à travers les fenêtres de leur autobus en disaient long sur ce qu'ils avaient vécu ce soir-là. Mais nous ne vous cacherons pas que les Prémontrés ont aussi beaucoup retiré de cette rencontre. Nous gardons nos visiteurs dans notre prière.

À quand la prochaine?

Fr. Stéphane Demers, O. Praem.
P. Michel Proulx, O. Praem.

Source Le Prémontré sept 2002





Sensibilisation scolaire

Cette année encore, soit de novembre 2002 à mai 2003, l'APHRSO se promènera dans les écoles de la région afin de rencontrer les élèves de troisième année du primaire et du secondaire pour démystifier la personne handicapée. Nous voulons que les élèves en ressortent avec une meilleure compréhension et un plus grand respect de la personne handicapée. L'an passé, notre campagne de sensibilisation en milieu scolaire nous a permis de rencontrer plus de 1 400 élèves au total.

De plus, pour notre campagne 2002-2003, nous avons décidé d'élargir notre démarche de sensibilisation auprès des enfants d'âges préscolaires. En effet, depuis le début du mois de novembre, nous allons rencontrer les tout-petits de 4 à 5 ans qui fréquentent les garderies pour une activité de sensibilisation d'environ 30 minutes.

3 décembre

Journée internationale des personnes handicapées

Toujours dans le cadre de notre campagne annuelle de sensibilisation en milieu scolaire et afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées, nous avons distribué dans les classes de maternelles de la région des livrets de jeux et des dépliants de sensibilisation. Nous désirons, par cette initiative, sensibiliser petits et grands à la présence des personnes handicapées dans notre société et, par le fait même, les conscientiser face aux barrières sociales avec lesquelles les personnes handicapées doivent composer.



Bureaux fermés

Veillez prendre note que les bureaux de l'APHRSO seront fermés durant la période des Fêtes et ce, à compter du 24 décembre midi. Nous serons de retour le 6 janvier 2003 pour vous accueillir pour la nouvelle session.

Bonnes vacances !

Une médaille historique pour Chantal Petitclerc

Connus sous l'expression de «Jeux intégrés», les Jeux du Commonwealth ont franchi la ligne d'arrivée les premiers et se méritent sans conteste l'or des champions dans une toute nouvelle discipline: l'intégration des athlètes handicapés. En effet, ces jeux qui se sont déroulés du 25 juillet au 4 août 2002 à Manchester en Angleterre sont les premiers à inscrire au tableau officiel des compétitions huit épreuves pour les athlètes handicapés.

Dans le cadre de ces premiers « Jeux intégrés », Chantal Petitclerc a été la première à y décrocher une médaille d'or officielle. C'est sans contredit un fait marquant dans l'histoire de l'intégration des personnes handicapées.

Chantal Petitclerc répondant à la question « Cette reconnaissance de l'athlétisme en fauteuil roulant peut-elle avoir des répercussions sur la vie des personnes handicapées en général? » mentionne que le but premier n'est pas social. La plupart des athlètes de son niveau

pratiquent avec la même énergie et les mêmes priorités que n'importe quel athlète donc elle pense que par répercussion, par l'image, ça ne peut qu'avoir des effets positifs que les personnes handicapées même dans les milieux qui ne sont pas sportifs. Les personnes handicapées ont longtemps eu une visibilité très « victime », très négative avec les téléthons et même dans les téléromans. Souvent, les seules images qu'on avait, c'étaient des personnes handicapées qui avaient besoin de quelque chose. C'était sans doute nécessaire à l'époque sauf que le sport maintenant offre au contraire une image très physique, très forte, à potentiel hautement positif. Je trouve ça intéressant. Le fait que ce soit visible à cause des médias, que ce soit une épreuve officielle, ça veut dire qu'il n'y a plus de barrières. On ne voit plus la différence, on se concentre sur le potentiel. Le fait d'être en fauteuil roulant devient complètement accessoire.

Source OPHQ vol I no I octobre 2002



E

XPRIEZ-VOUS!

Vous voulez vous exprimer, réagir à un article ou à une opinion exprimée avec lequel vous êtes en désaccord ou même en accord;

Faites-nous parvenir votre article par courrier ou par courriel: aphrso_nancy@hotmail.com et nous serons heureux de le publier dans *votre journal*.

Futurs chroniqueurs à vos crayons!



Crédit d'impôt pour personnes handicapées



En août dernier, le ministre des finances, monsieur John Manley, a déposé un avant-projet de loi visant à modifier les critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Cet avant-projet de loi fait suite à un récent jugement d'un tribunal qui avait donné raison à un homme qui avait demandé le crédit d'impôt pour personnes handicapées car il souffrait d'une maladie intestinale qui limitait considérablement son régime alimentaire. Sa situation l'obligeait à consacrer beaucoup de temps à la recherche et à la préparation de ses aliments.

Rappelons que le crédit d'impôt pour personnes handicapées n'est pas un privilège et que cette aide fiscale est un mécanisme fédéral visant à aider les personnes handicapées à assumer les coûts additionnels que leur condition occasionne. Or, les modifications proposées dans cet avant-projet de Loi auront pour conséquences de restreindre le nombre de personnes admissibles. Cet avant-projet de Loi vise l'année d'imposition 2002 et suivantes. Il faut donc agir rapidement!

En réponse au jugement du tribunal, le ministre John Manley propose de modifier les critères d'admissibilité au CIPH de sorte qu'une personne ne puisse être admissible au crédit d'impôt uniquement en raison de restrictions alimentaires et ce, malgré le fait qu'elle doive consacrer plus de temps qu'à l'ordinaire au choix, à l'achat, à la préparation ou à la cuisson des aliments. Il est donc proposé de clarifier les critères d'admissibilité, dont les termes s'alimenter et s'habiller.

Les modifications proposées font en sorte que le terme s'alimenter soit utilisé pour désigner le fait de mettre des aliments dans sa bouche ou de les avaler et que le terme s'habiller soit utilisé pour désigner l'acte de se vêtir et se dévêtir. Cette notion ne comprend donc pas les activités liées à l'hygiène corporelle, à l'exercice thérapeutiques ou au choix, à la recherche et au lavage de vêtements.

*« Le gouvernement doit cesser
de piger dans les poches
des personnes handicapées »*

Dans le but d'empêcher l'adoption de ce projet de loi, l'APHRSO, comme plusieurs autres partenaires, fait circuler jusqu'à la fin décembre une pétition que nous vous demandons de signer afin de nous appuyer. Nous devons démontrer que les personnes handicapées et tous ceux et celles qui sont sensibles

à la condition des personnes handicapées sont en désaccord avec les propositions de modification au CIPH. La pétition sera ensuite retournée au bureau de monsieur Robert Lanctôt, député de Châteauguay, pour qu'elle soit déposée à la chambre des communes au mois de janvier 2003.

Merci à l'avance de votre appui.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'informations sur ce dossier.

Coalition de regroupements d'organismes communautaires autonomes de la Montérégie

Retour sur la journée de mobilisation à Québec

Il y a des moments, des occasions qui nous rendent individuellement et collectivement plus grands, qui nous font grandir ! Le 23 octobre 2002 passera à l'histoire à ce titre ! Une journée mémorable !

Nous étions environ 900 personnes d'environ 180 groupes de la Montérégie. Plus d'une centaine ont également fermé leur porte pour l'occasion. Tous les secteurs et toutes les parties de la région étaient représentés, et presque toutes et tous en rouge ! La consigne a été particulièrement bien suivie ! Nous pouvons être fièrEs en Montérégie du développement de la mobilisation dont l'importante assemblée du 12 mars dernier a marqué une étape cruciale.

Quelle belle façon de briser l'isolement dans lequel on se croit plongé trop souvent et de constater que nous sommes bel et bien partie prenante d'un vaste mouvement ! Rencontrer les groupes des autres secteurs et régions réchauffe et reconforte ! La solidarité prend alors tout son sens. Nous avons tout à gagner à renforcer ce mouvement et à lui faire prendre plus de place publiquement.

Nous vous invitons à faire un retour sur la journée avec les membres de votre groupe, vous en maximiserez ainsi les retombées. Nous

vous invitons aussi à nous écrire vos commentaires au courriel suivant : bilan23octobre@hotmail.com . Nous voulons tout savoir ! Anecdotes, les points forts et faibles de la journée, etc. (sauf le fait qu'il n'y avait pas suffisamment de toilettes chimiques, on le sait...!)

Vous ne vous étonnez pas que le coût des 19 autobus, des lunchs et autres bidules ait été très élevé. Naturellement, nous acceptons encore les dons des groupes pour qui c'est possible (même les petites contributions sont les bienvenues).

*Nous étions près de 5 000 à Québec
pour le rendez-vous historique des
groupes communautaires autonomes!*

Devant le Parlement, les rapports d'activités ont été séparés en trois paquets-cadeaux pour chacun des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale. Ils sont tous venus les chercher. Une députée libérale et la ministre Léger sont également sorties pour venir écouter nos discours et les organisateurs avaient fait le choix de ne pas leur donner plus de place. La couverture médiatique a été intéressante, malgré une semaine très remplie au niveau de l'actualité (ça on n'y peut rien !). Les retombées politiques sont importantes. Comme par hasard, plusieurs groupes qui attendaient encore leur subvention de l'an dernier l'ont reçue la semaine de la manifestation. De plus, Nicole Léger vient d'envoyer un 4^e bulletin à tous les groupes et un communiqué de presse où elle affirme sans

putée libérale et la ministre Léger sont également sorties pour venir écouter nos discours et les organisateurs avaient fait le choix de ne pas leur donner plus de place. La couverture médiatique a été intéressante, malgré une semaine très remplie au niveau de l'actualité (ça on n'y peut rien !). Les retombées politiques sont importantes. Comme par hasard, plusieurs groupes qui attendaient encore leur subvention de l'an dernier l'ont reçue la semaine de la manifestation. De plus, Nicole Léger vient d'envoyer un 4^e bulletin à tous les groupes et un communiqué de presse où elle affirme sans



5 000 FOIS BRAVOS !

gêne que son gouvernement est très généreux avec les groupes communautaires ! Quand les politiciens sentent l'eau chaude... « Des actions avant les élections ! »

Une information qu'il faut démentir est le montant que le gouvernement verse aux groupes communautaires autonomes. La Ministre affirme qu'elle verse 494 millions à 5 000 groupes communautaires. La réalité est toute autre : il y aurait environ 250 millions \$ versés aux 4 000 groupes communautaires autonomes pour leur mission globale et un autre 50 millions \$ pour des projets (un tableau fort complexe, mais détaillé est disponible sur le site internet du SACA). Le reste de l'argent est versé à d'autres types d'organismes.

Le 23 octobre a marqué un moment important pour la reconnaissance réelle et le financement adéquat des groupes communautaires autonomes par le gouvernement. Naturellement, la lutte ne s'est pas arrêtée le 24 octobre ! Du côté de la CROCAM, nous nous appliquerons à tirer profit au maximum du rapport de force établi par la manifestation pour marquer des points pour les groupes. Vous serez certainement appelés à entreprendre d'autres moyens de pression dans les prochaines semaines et les prochains mois. La

première chose à faire est de passer le message, 10 fois plutôt qu'une, à votre député-e.

À très bientôt, en toute Solidarité !

Les Corporations de développement communautaire de :

- Vaudreuil-Soulanges
- Bas-Richelieu
- Beauharnois-Salaberry
- Longueuil
- Haut Saint-Laurent
- des Maskoutains
- Haut-Richelieu
- Haute-Yamaska

La Table des organismes communautaires de la sous-région de Châteauguay

La Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

Le Regroupement des organismes communautaires Famille de la Montérégie

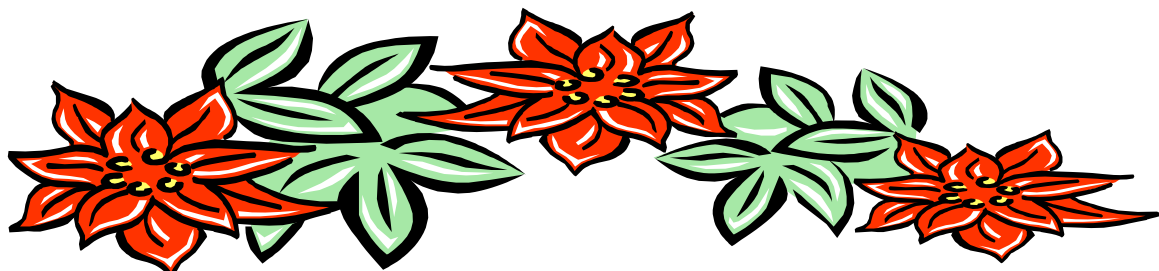
La Table régionale des organismes communautaires et bénévoles de la Montérégie



ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES
DE LA RIVE-SUD OUEST
100, STE-MARIE, LA PRAIRIE J5R 1E8

Téléphone : 450 659-6519
Télécopie : 450 659-6510
Messagerie : aphrso_nancy@hotmail.com

Retrouvez-nous
sur le web!
www.microtec.net/~dallard/aphrso.htm



L'équipe de l'APHRSO

Nancy Côté, directrice

Denise Bourdon, secrétaire administrative

Manon Roy, responsable des activités

et le personnel d'animation

*Sarah Cholette
Stéphane Demers
Catherine Dubé
Karine Meyer
Martine Péloquin*

*S'unissent pour vous souhaiter leurs
meilleurs vœux du temps des fêtes.*

*Profiter grandement des congés qui s'offrent à vous
pour un retour en pleine forme en janvier.*